



**Allocution de Mme Michèle André, présidente de la délégation
aux droits des femmes et à l'égalité des chances
entre les hommes et les femmes**

Séminaire « Femmes » Etats-Unis / Europe

organisé par la Fondation Jean Jaurès

Vendredi 15 octobre 2010

DELEGATION

AUX

DROITS DES FEMMES

ET A

L'EGALITE DES CHANCES

ENTRE LES HOMMES

ET LES FEMMES

Madame la Présidente,
Madame la Directrice,
Mesdames et messieurs,
Chers amis,

LA PRESIDENTE

Lorsque Ghislaine Toutain m'a proposé d'accueillir la deuxième session de votre séminaire « *femmes* » *Etats-Unis/Europe* aujourd'hui au Palais du Luxembourg, j'ai d'autant plus volontiers accepté que celle-ci porte sur le thème de la violence faites aux femmes, un problème à mes yeux très important qui a été longtemps sous-estimé en France et sur lequel nous avons eu l'occasion de revenir récemment encore au Parlement, à l'occasion de l'examen de deux propositions de loi parlementaires qui sont devenues la loi du 9 juillet 2010. Celle-ci offre de nouveaux leviers juridiques en particulier grâce à l'instauration d'une ordonnance de protection des victimes.

Les comparaisons auxquelles vous pourrez procéder tout au long de ce débat avec la situation qui prévaut de l'autre côté de l'Atlantique ne manqueront pas, j'en suis sûre, d'être riches d'enseignements.

En France, le problème des violences envers les femmes est resté longtemps un phénomène tabou. On pouvait cependant



pressentir un peu de la réalité de ce phénomène douloureux si l'on était un élu local attentif à ce que nous relataient parfois nos services de police ou de gendarmerie. Mais une sorte de « loi du silence » conduisait à occulter la réalité, à minimiser leur importance et à considérer qu'elles ne relevaient que de la « sphère privée ».

Lorsque j'ai été ministre du droit des femmes, dans le gouvernement de Michel Rocard, je me suis attachée à mettre en place dès 1989 les premiers outils de formation en direction des personnels qui avaient vocation à accueillir ces femmes victimes de violences conjugales et à mettre en place des espaces d'accueil.

C'est à cette époque, je crois, qu'a commencé la prise de conscience des pouvoirs publics, que les violences envers les femmes constituaient un problème de société auquel ils ne pouvaient plus être indifférents.

Plusieurs facteurs y ont contribué : la mobilisation des réseaux de femmes bien sûr, mais aussi l'aiguillon qu'ont constitué les grandes conférences internationales, et notamment celle de Pékin, dont nous venons de fêter le dixième anniversaire.

Ces leviers ont été extrêmement précieux, même si l'élément fondateur de la prise de conscience de la gravité du problème a été la grande enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France, réalisée de 2000 à la demande de Nicole Pery, alors secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle.

Cette enquête a véritablement constitué un tournant, dans la mesure où elle a révélé l'ampleur et la gravité de ce problème.

La surprise et l'émotion suscitées par les résultats de cette enquête ont favorisé une prise de conscience dans l'opinion et incité les pouvoirs publics à adopter une première série de



dispositions pour sanctionner ces violences et plus particulièrement celles commises au sein du couple.

Le Sénat, grâce à l'action de certains membres de notre délégation aux droits des femmes, a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de ces dispositions d'origine parlementaire. Il faut le rappeler, en effet : la loi du 4 avril 2006, la première loi sur les violences envers les femmes, est venue d'ici, au Sénat, et a été adoptée, je m'en souviens, à l'unanimité.

Cette enquête a révélé l'importance des violences au sein du couple et permis d'évaluer également les violences dont sont victimes les femmes dans l'espace public.

Elle n'a, en revanche, que peu ou pas appréhendé certaines violences « coutumières » comme les mariages forcés et les crimes dits d'honneur, dont on aurait tort de penser qu'elles ne concernent que des sociétés lointaines vivant sur d'autres continents.

C'est pourquoi, avec la délégation aux droits des femmes que je préside, nous avons décidé de consacrer le 8 mars 2010, à l'occasion de la Journée de la femme, un colloque au Sénat sur ce thème des « *crimes dits d'honneur et des mariages forcés* ». Nous avons eu, à cette occasion, des échanges très intéressants avec des responsables d'associations de terrain aux prises avec ces phénomènes, ainsi qu'avec des experts étrangers et des représentants de la Chancellerie et du ministère des affaires étrangères. Deux victimes ont eu le courage de nous présenter leur témoignage sur la réalité quotidienne de ces pratiques. Nous avons décidé de publier les actes de ce colloque dans la collection des rapports de notre délégation. Vous pourrez le trouver sur le site de notre délégation.

L'année qui vient de s'écouler a été une année importante pour la lutte contre les violences envers les femmes, qui a



d'ailleurs été érigée en « grande cause nationale pour 2010 », puisque nous avons pu compléter le dispositif législatif, en votant la loi du 9 juillet 2010.

A charge de revanche, la première loi, celle de 2006, était issue d'une initiative sénatoriale, celle de 2010, provient pour une très large part d'une initiative de l'Assemblée nationale. La proposition de loi cosignée par les députés Danielle Bousquet et Guy Geoffroy constituait l'aboutissement du travail très approfondi conduit par une mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et des propositions que celle-ci avait formulées.

Ainsi, comme vous le voyez, vous pouvez compter sur la mobilisation des parlementaires du Sénat, comme de l'Assemblée nationale, sur ce thème. Et c'est bien normal, car les violences envers les femmes sont au cœur du combat que nous devons mener pour la dignité de la personne dans notre société.

Ce problème, je crois que nous devons l'aborder de manière globale : nous devons, bien sûr, venir en aide aux victimes, mais cela ne suffit pas. Je crois qu'il faut être attentif également à apporter des soins aux hommes violents pour les aider à sortir de la fatalité de la violence qui leur ferait chercher d'autres victimes.

Enfin, je crois que notre effort doit également porter en direction des enfants et de l'éducation que nous leur donnons, car c'est le seul moyen d'éradiquer ce phénomène social sans doute vieux comme le monde.

Je vous remercie et vous souhaite un riche et fructueux débat.